



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

10 octobre 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 1er décembre 2006 (JO du 21 décembre 2006)

RISORDAN 20 mg, comprimé sécable
Boîte de 60, code CIP : 324 044-3

Laboratoire Aventis

Isosorbide dinitrate

C01DA08
Liste I

Date de l'AMM. : 17 novembre 1980

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

- Traitement préventif de la crise d'angor.
- Traitement de l'insuffisance cardiaque gauche ou globale, en association aux autres thérapeutiques actuelles.

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions : Selon les données de l'EPPM-IMS, le nombre de prescriptions de RISORDAN 20 mg est de 54 000 prescriptions en cumul mobile annuel à mai 2007. Le faible nombre de prescriptions ne permet pas l'analyse qualitative des données.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire a fourni de nouvelles données qui ne peuvent pas être prises en compte dans cet avis¹. Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont également été prises en compte (réf.^{2,3}). Elles ne donnent pas lieu à modification de l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

¹ Trois publications disponibles uniquement en russe et 2 publications en polonais.

² Groupe de travail pour le diagnostic et le traitement de l'insuffisance cardiaque chronique, Société Européenne de Cardiologie. Recommandations pour le diagnostic et le traitement de l'insuffisance cardiaque congestive. Arch Mal Cœur Vaisseaux, 2006, 99 (Suppl 2), 79 p.

³ The task force on management of stable angina pectoris of the European society of cardiology. Guidelines of the management of stable angina pectoris. Eur Heart J, 2006;27:1341-81.

Conditionnements : adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65 %